

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de Pomy
RC 422-B-P Giratoire ORIF

En raison de travaux de réfection de la chaussée dans le giratoire de l'ORIF, les restrictions de circulation suivantes seront mises en place :

- Le tronçon du chemin de l'Aurore compris entre l'intersection avec la RC 422-B-P et l'intersection située à la hauteur du bâtiment n° 1, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

le lundi 12 octobre 2026
de 07h00 à 17h00

et

le mardi 13 octobre 2026
de 20h00 à 24h00

- Le tronçon du chemin de Calamin compris entre le giratoire de L'ORIF et le bâtiment n 11, sera mis en sens unique.
 - o **Sens : Giratoire - Calamin** : OSR 4.08 Sens unique.
 - o **Sens : Calamin - Giratoire** : OSR 2.02 Sens interdit.

du lundi 12 octobre 2026
de 07h00

au mardi 13 octobre 2026
à 24h00

La Municipalité et la Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

Municipalité de Pomy
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Destinataires

- Communes de Pomy, Yverdon-les-Bains
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Yverdon-les-Bains
- Police Nord Vaudois
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR – Région Nord
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations



Etat de Vaud / DICIRH
Direction générale de
la mobilité et des routes



RC 422-B-P Pomy, Giratoire ORIF

Date	Dessin	Référence	N° Plan
17.09.2026	CSA	2624-40-V2	00

	Fermeture		Restriction particulière
	Déviation		Manifestation
	Zone de feux		Autre

